

Demande de congé de présence parentale pour l'année scolaire 2022-2023

Enseignant (e) relevant du 1^{er} degré - DPE1D : mvt1d@ac-mayotte.fr / dep@ac-mayotte.fr

Enseignant (e) relevant du 2nd degré - DPE2D : dpe@ac-mayotte.fr

A RETOURNER POUR le 18 mars 2022

1^{ère} demande

Renouvellement

Nom : Prénom :

Date de naissance : Téléphone portable/fixe :

Adresse complète :

Ecole ou établissement d'affectation 2021/2022 :

Corps/grade/Discipline¹ : Courriel académique² :

SOLLICITE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 :

Congé de présence parentale (joindre les pièces justificatives et **une demande écrite**) :

Nom de l'enfant malade :

Date de naissance de l'enfant malade :

Je reconnais être informé(e) qu'en cas d'obtention d'un congé de présence parentale, **la durée est fixée à 310 jours ouvrés maximum d'une période de 36 mois et celui-ci débute à la date du certificat médical établi.**

Date du congé de présence parentale souhaitée :

Fait à, le/...../..... Signature du demandeur :

IEN de circonscription/établissement (première demande ou renouvellement)

Date :

Signature de l'inspecteur (trice) de circonscription/chef d'établissement :

¹ Pour les enseignants stagiaires, la demande du congé de présence parentale est soumise à la titularisation.

² Adresse mail académique sera utilisée obligatoirement pour tout échange avec le rectorat.